

Le club des « ARCHERS DE RÔ - AYTRE » est une association sportive loi de 1901.

Fonctionnement

- Pour la saison hivernale (septembre à avril) les cours ainsi que les entraînements sont assurés au gymnase de la Petite Couture selon les créneaux horaires attribués par la municipalité pour l'année sportive.
- Le club bénéficie également d'un terrain d'entraînement situé rue des Courlis ouvert d'avril à septembre à tous les archers majeurs, ou pour les mineurs, accompagnés d'un majeur qualifié.

La répartition des groupes et les horaires d'entraînement sont proposés aux archers, par l'entraîneur responsable, en fonction de l'expertise et des possibilités de chacun.

Dans la mesure du possible 2 entraînements répartis sur la semaine seront proposés, sauf pour l'école de tir et la section « Baby Arc ».

Des ateliers concernant le réglage et l'entretien du matériel sont proposés (2 par an). La date de ceux ci-sera définie, courant septembre, en fonction des possibilités de chacun.

Nous organisons chaque année deux compétitions qualificatives pour les Championnats de France :

- début janvier, 1 compétition « salle »
- Début juin, 1 concours tir en extérieur (longues distances)

Sont aussi prévues au calendrier annuel, 1 journée porte ouverte, juste après le « Forum des associations », un repas de fin d'année, un tir de nuit ainsi que le tir du Roy traditionnel au mois de juillet. Ces dates feront l'objet d'un affichage au gymnase ainsi que sur le site: <http://arcaytre.fr>

Toutes ces actions ne peuvent avoir lieu que si un certain nombre de bénévoles se manifeste et ne se contente pas d'agir en « consommateurs ».

Notre club est labellisé « bronze » par la FFTA, mais nous pouvons faire beaucoup mieux si tout le monde participe et tire dans le même sens.

Information CNIL

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles feront l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivant de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez en faire la demande au Président de l'association.